



**CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT D'UN NAVIRE DE PLAISANCE
À USAGE PERSONNEL OU À USAGE DE FORMATION**

FRENCH FLAG REGISTRATION CERTIFICATE OF SEA-GOING VESSELS (pleasure vessels or training ship)

1. Données propriétaire(s) (Registered owner)

Nom prénom (First & last names) Raison sociale (Business name)	Part de propriété (Ownership share)	Lien (Link with the vessel)	Adresse (Address)
SGB FINANCE	100%	CRÉDIT BAILLEUR / LOUEUR	69 AV DE FLANDRE 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
CENTRALE BATEAU	N/A	CRÉDIT PRENEUR / LOCATAIRE	5 RUE MAURICE RAVEL 66750 SAINT-CYPRIEN

2. Données navire (Vessel)

Identifiants :					
N° d'enregistrement (Registration port and number) : PV G39815			N° WIN (WIN number) : FRSPBXA451B222		
Mis à jour par le service (Update by duly authorised official) : DML PYRENEES ORIENTALES - AUDE					
Navire :					
Nom (Vessel name) : ARTIMON 13	Fabricant (Shipyard) : S.P.B.I. SAS	Année de construction (Year of construction) : 2022			
Utilisation : USAGE PERSONNEL	Modèle (Model of the ship) : JEANNEAU CAP CAMARAT 6.5 CC-3	Type du navire (Type of vessel) : NAVIRE À MOTEUR			
Catégorie de conception (Design category) : C	Longueur (m) (Hull length in meters) : 6.11	Largeur (m) (Maximum breadth in meters) : 2.48			
	Puissance max recommandée (kW) (Recommended engine power) : 155	Puissance installée (kW) (Installed engine power) : 110			
Puissance administrative totale (CV) (Administrative power) : 15					
Moteurs :					
Marque (Brand)	Modèle (Model)	N° série (Serial number)	Puissance (kW) (Engine power)	Puissance (CV) (Administrative power)	Carburant (Fuel)
YAMAHA ESSENCE	YAMAHA F150 XB	63P 1261446	110	15	ESSENCE
Mentions spéciales (Additional information) : Néant					
Commentaire (Comment) :					

Date de délivrance (Date of issue (dd/mm/yyyy)) : 23/05/2022 **Date de validité** (End of validity (dd/mm/yyyy)) : 23/05/2032

Pour vérifier la validité de ce certificat (to check the validity of this certificate) : <https://promete.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Ce navire bat pavillon français, il est donc en droit de jouir de la protection ainsi que des priviléges et des avantages accordés aux navires français. (This boat flies the French flag, it is allowed to benefit from the protection as well as the privileges and advantages granted to French vessels).

Ce navire peut être loué en tant que navire de plaisance sans équipage (This boat can be rented as a leisure boat).

Le certificat d'enregistrement doit se trouver à bord du navire et être présenté à toute réquisition des agents habilités à contrôler les navires de plaisance. Il ne peut être utilisé que pour l'usage du navire pour lequel il a été délivré. (*This registration certificate must be on board and be presented at any request to the authorized agents to control pleasure crafts*).

Le propriétaire du navire doit **déclarer, dans un délai d'un mois, toute modification** dans les caractéristiques du navire (changement de moteur, de nom, de port d'immatriculation/enregistrement, destruction...), ou toute cession, destruction, vol, changement d'affectation ou changement de domicile.

Attention : à défaut de déclaration de toute cession dans ce délai d'un mois, le vendeur reste à l'égard des tiers, et malgré l'acte de vente, le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement de la taxe annuelle (TAEMUP) continuera de lui être réclamé.

L'acheteur est par ailleurs invité à s'informer de l'existence d'une hypothèque maritime antérieure sur son navire auprès du greffe du tribunal de commerce compétent.

Vous pouvez effectuer vos démarches en ligne. Pour cela, identifiez-vous sur le portail plaisance du ministère chargé de la mer :

<https://demarches-plaisance.gouv.fr/>